

# VILLE DE SAINT-LEU-LA-FORET

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2007

#### Etaients présents :

M. Le Gac, Mme Ducroquet, M. Fagède, Mme Lis, Mme Gross, M. Mercou, Mme Codron, M. Descamps, Mme Penon Planel, M. Bennadja, M. Barrier, Mme Bunel, M. Delgado, Mme Aubry, Mme Coquio-Marq

#### Absents :

M. Sauboua (pouvoir à M. Le Gac), M. Sébillet (pouvoir à Mme Ducroquet), M. Orsini, Mme Carage, Mme Stoffaës, Mme Baquin, M. Bonnaud (pouvoir à M. Fagède), M. Chaignaud, Mme Mariette, Melle Jegou (pouvoir à Mme Gross), M. Imbert, Mme Landas, M. Béliah, Mme Liedts, M. Bauer, M. Meurant (pouvoir à M. Barrier), M. Comby, Mme Baduel (pouvoir à Mme Lis).

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux, M. le Maire constate que, sur la base des dispositions de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal ne peut valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il précise que, par conséquent, le conseil municipal sera donc à nouveau convoqué puis il lève la séance.

Le Maire

Jean Le Gac